

Rappel sur les outils de priorisation de l'agence de l'eau

**Frédéric CHAUVEL, directeur territorial et maritime des
bocages normands**

Pourquoi rappeler les priorités en vue de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau...

Un plan de relance qui, sur l'eau, doit pouvoir appuyer les projets **ayant un impact environnemental ou sanitaire significatif.**

Pour l'assainissement, il s'agira de **projets prioritaires pour l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau**, dont ceux inscrits dans les **contrats de territoire « eau et climat » validés** par la commission des aides ainsi que ceux entrant dans les mesures retenues comme prioritaires dans les **plans d'actions opérationnels territorialisés** (PAOT) approuvés par les préfets et dans le plan baignade en Ile de France.

Plan de gestion = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Programme de Mesures (tous les 6 ans)



Le comité de bassin

Une organisation et une adhésion des acteurs

- l'état des lieux du bassin (2019)
- les orientations et les dispositions du SDAGE

Pour le cycle 2022-2027 des mesures pour atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau = le programme de mesures



Le préfet coordonnateur de bassin

Des priorités déclinées dans les territoires via

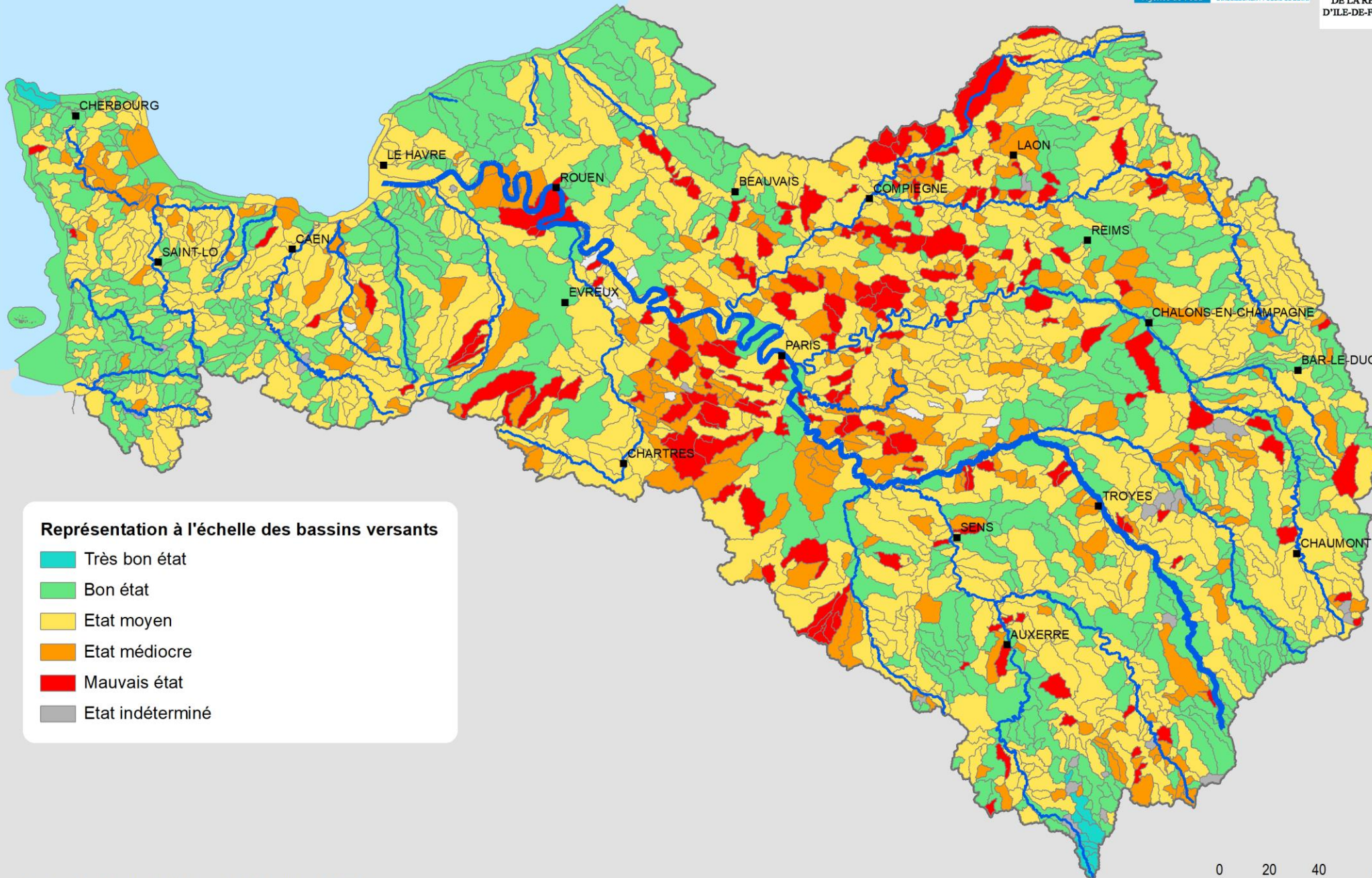
- Les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)
- Les contrats de territoire eau et climat



Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer)
L'agence de l'eau
avec DREAL, OFB...

Des objectifs de bon état des masses d'eau...

Etat écologique des eaux superficielles du bassin selon les règles d'évaluation de 2019



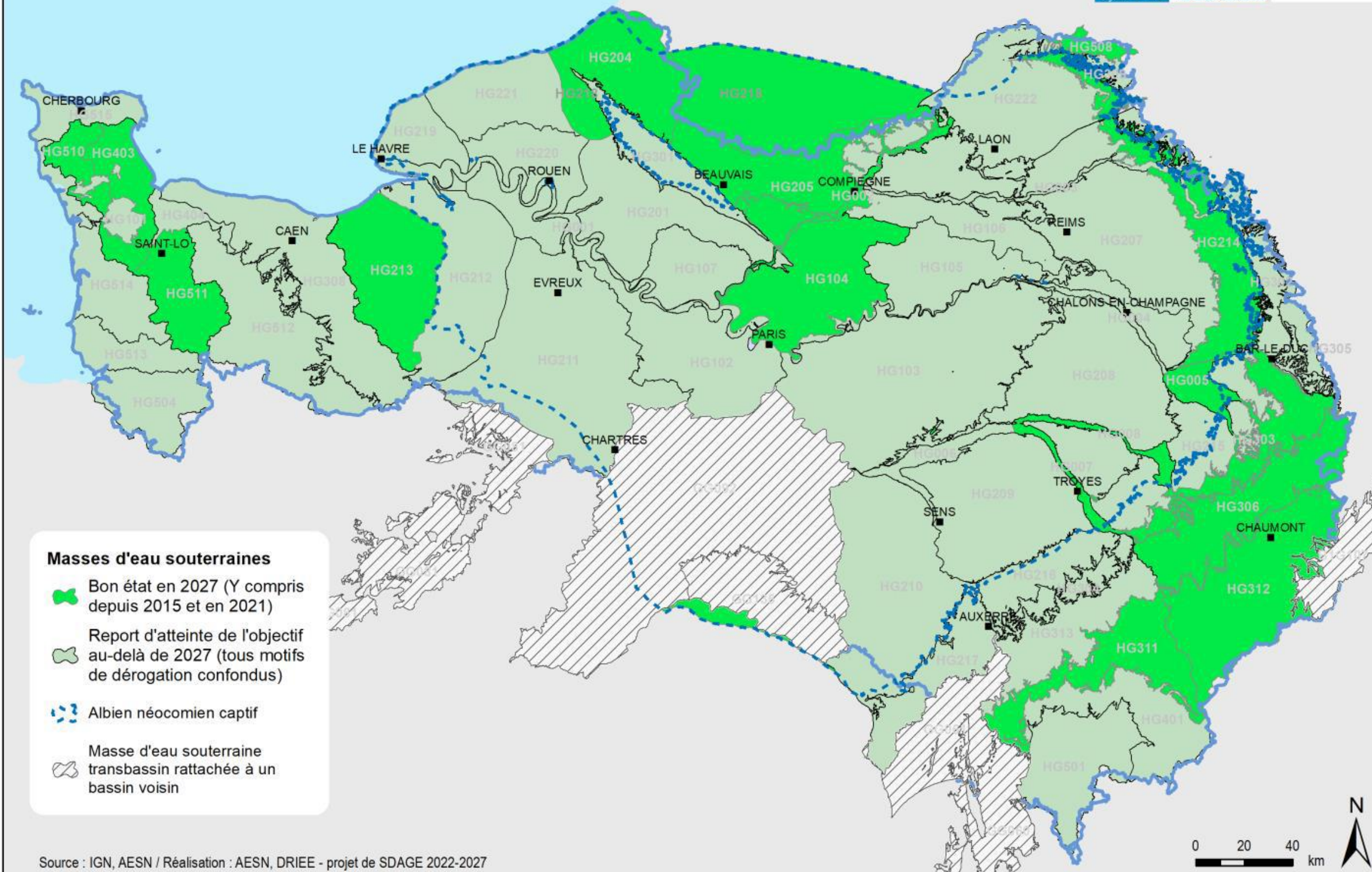
Source : IGN, AESN / Réalisation : AESN, DRIEE - EDL 2019

32% des masses d'eau du bassin sont en bon état

Les engagements du bassin (projet de SDAGE)

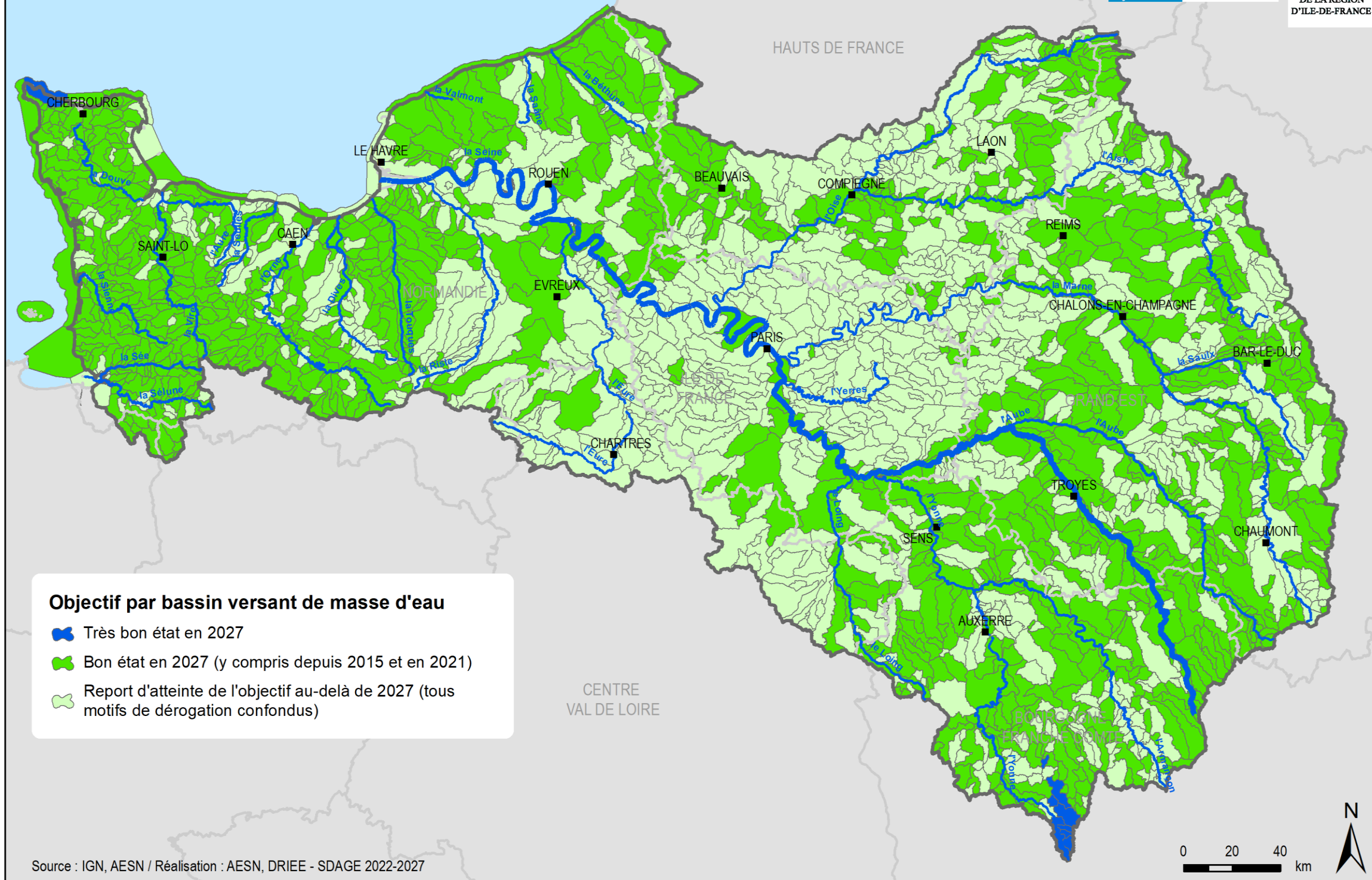
- Objectif de 52% de masses d'eau cours d'eau du bassin Seine-Normandie en bon état écologique en 2027
- Aucune masse d'eau dégradée par les polluants organiques des stations d'épuration et des réseaux
- Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) : eau potable, eutrophisation marine
- Rendre franchissables tous les seuils figurant sur la liste des 800 ouvrages prioritaires du bassin
- Rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs déficitaires

Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraines



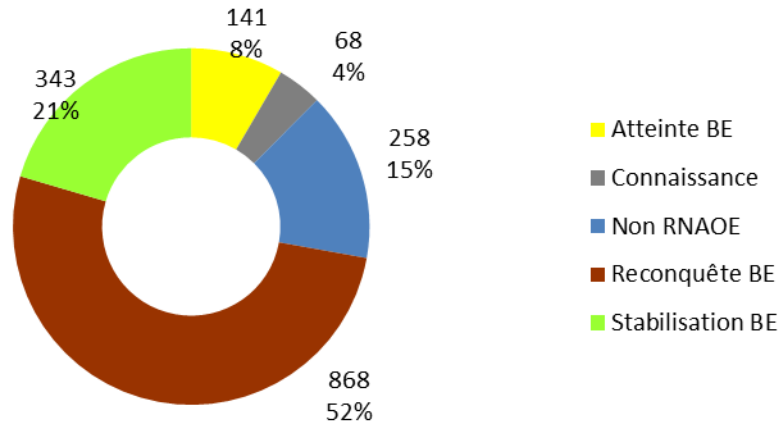
Objectif d'état écologique des masses d'eau de surface

Atteinte du bon état écologique en 2027

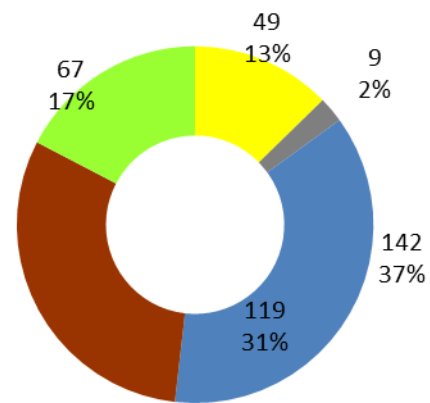


Niveaux d'ambition pour les masses d'eau superficielles, côtières et de transition

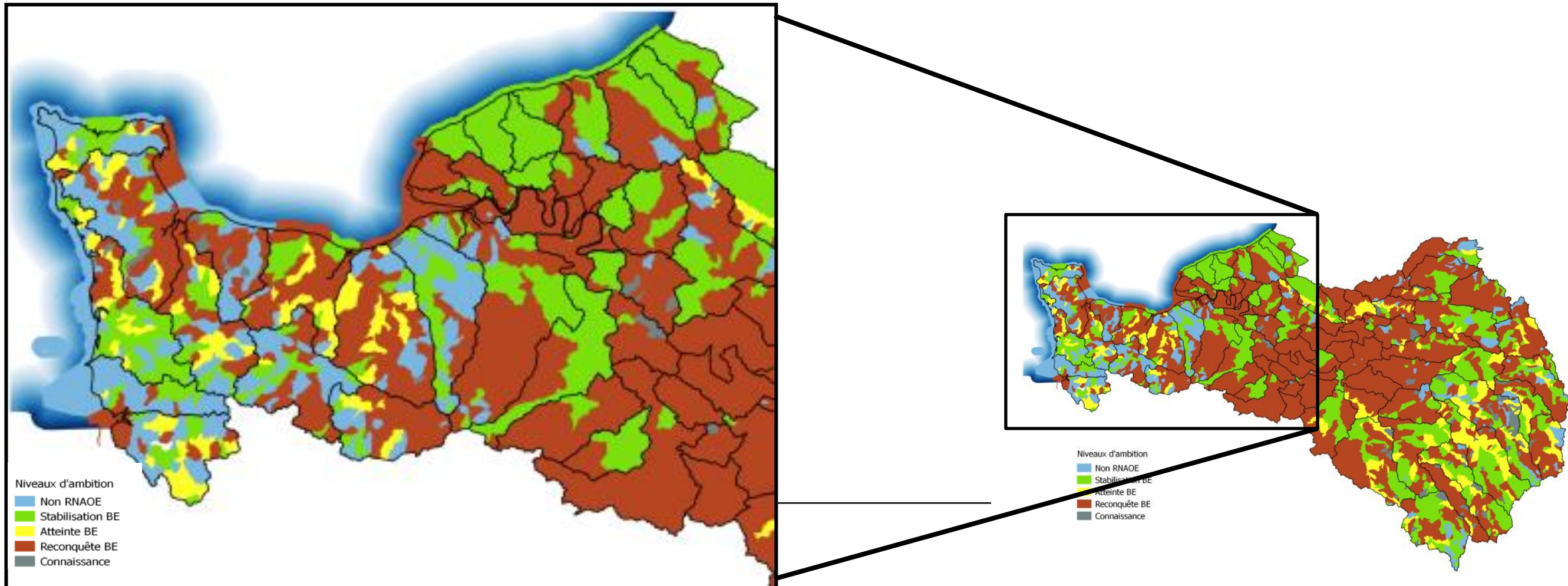
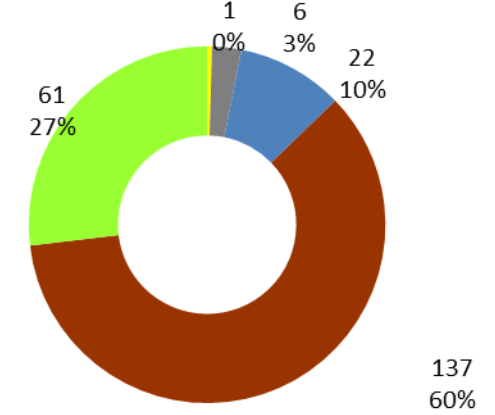
Bassin (1678 ME)



DBN (386 ME)



DSAv (227 ME)



Des mesures à prendre pour atteindre ces objectifs...

Plan de gestion = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Programme de Mesures (tous les 6 ans)



Le comité de bassin

Une organisation et une adhésion des acteurs

- l'état des lieux du bassin (2019)
- les orientations et les dispositions du SDAGE

Pour le cycle 2022-2027 des mesures pour atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau = le programme de mesures



Le préfet coordonnateur de bassin

Des priorités déclinées dans les territoires via

- Les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)
- Les contrats de territoire eau et climat

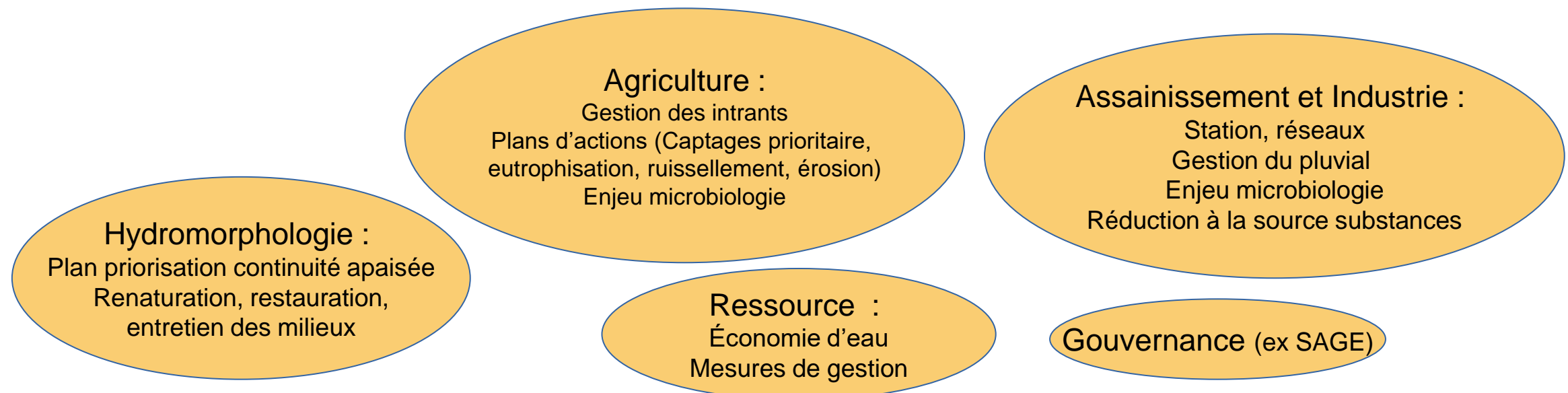


Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer)
L'agence de l'eau
avec DREAL, OFB...

Le projet de programme de mesures

- Le Programme de Mesures est un travail de co-construction des services de l'État, des établissements publics de l'État et des acteurs de l'eau basé sur des **éléments communs d'organisation**
- Le Programme de Mesures du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands présente les mesures nécessaires sur la période 2022-2027 pour atteindre les objectifs environnementaux définis dans le SDAGE en application de la Directive Cadre sur l'Eau. Ces mesures répondent aux principaux enjeux de gestion de l'eau déduits de l'état des lieux révisé en 2019.

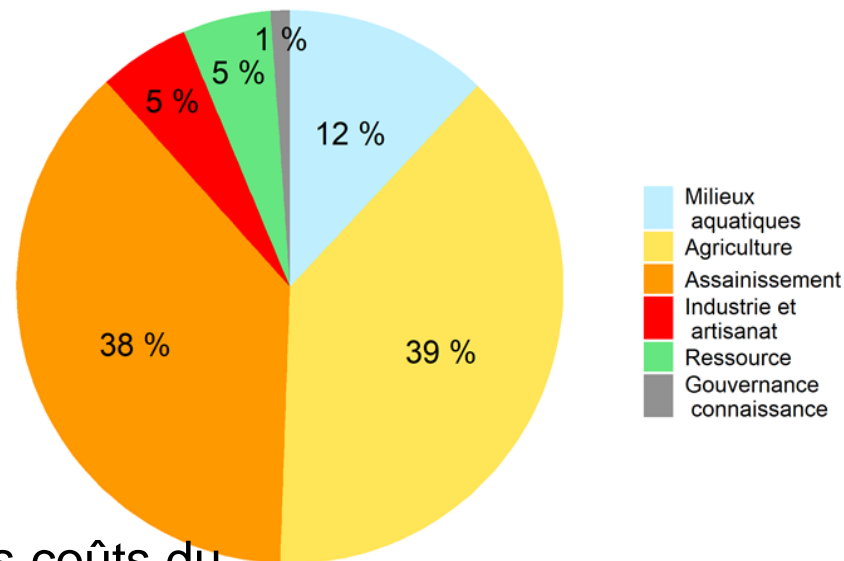
« Les mesures figurant dans le programme sont mises en œuvre sous la forme notamment de dispositions réglementaires, d'incitations financières ou d'accords négociés. » (code environnement R212-20)



Coûts du programme de mesures

Domaine	PDM 2016-2021	Projet PDM 2022-2027
Milieux	430	740
Assainissement	4130	2 320
Industrie	550	330
Agriculture	1120	2370
Prélèvement	170	320
Gouvernance	70	70
TOTAL	6,5 Mds	6,2 Mds

- Un coût du PDM du même ordre de grandeur que pour le cycle 2016-2021
- Des enveloppes milieux et agriculture plus importantes,
- Une plus grande ambition sur le pluvial et la sobriété en eau pour répondre aux défis du changement climatique
- Un besoin moindre sur les systèmes de traitement des eaux usées



Répartition des coûts du PDM 2022-2027

Exemple de la Risle (départements 61 et 27)

Fiche de l'unité hydrographique (PDM)


Pour chaque masse d'eau :

- objectifs (écologique, chimique, quantitatif) visés par le SDAGE
- les pressions à diminuer ou supprimer identifiées dans l'état des lieux 2019
- les mesures à prendre (actions à mener) d'ici 2027

Tableau des mesures

Diagnostic

Unité hydrographique RISLE Sav.21
150 000 habitants 2 312 Km² 485 Km de cours d'eau



La Risle prend sa source dans l'Orne et se jette dans l'estuaire de la Seine. Ce bassin versant est caractérisé par une agriculture céréalière intensive à l'est et plus orientée élevage à l'ouest ainsi que par un habitat dispersé.

La masse d'eau de transition FRHT07 (Risle maritime) est en état écologique moyen du fait de l'indicateur poisson ; son état chimique n'a pas été déterminé.

Pour les eaux souterraines, la masse d'eau FRHG212 (craie Lieuvin-Ouche - BV de la Risle) est en bon état quantitatif et en état chimique médiocre du fait des pesticides et du phosphore.

La masse d'eau FRHG211 (craie altérée du Neubourg/Iton/plaine de Saint-André) est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides.

La Risle possède un potentiel important pour les poissons migrateurs amphihalins.

Concernant l'état écologique des eaux superficielles, 14 masses d'eau sont en bon état, 14 en état moyen, 2 en état médiocre et 3 en mauvais état. Les principaux facteurs de dégradation sont l'IBD, l'I2M2, l'IPR, l'azote, le phosphore, les paramètres liés à l'oxygène et les pesticides. L'état chimique, hors ubiquistes, est indéterminé pour une masse d'eau et bon pour les autres masses d'eau.

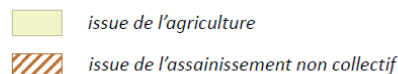
Carte des mesures

Mesures territorialisées du PDM :

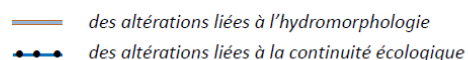
Pour réduire les pressions liées à la pollution ponctuelle



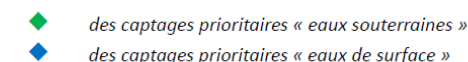
Pour réduire les pressions liées à la pollution diffuse



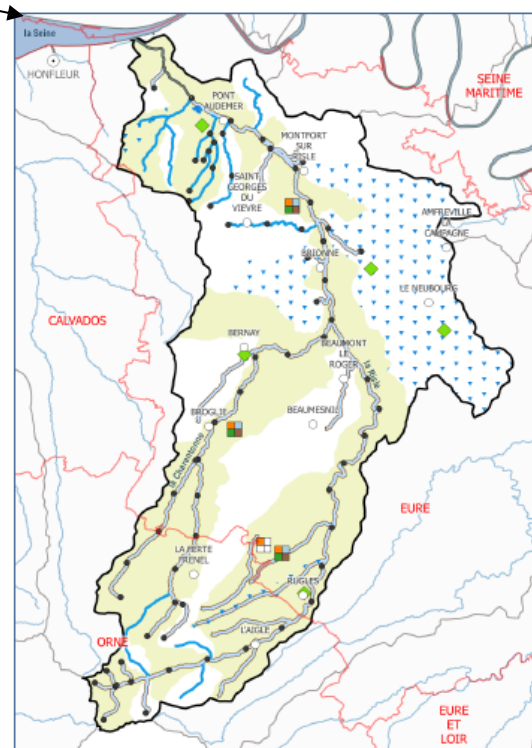
Pour protéger et restaurer les cours d'eau



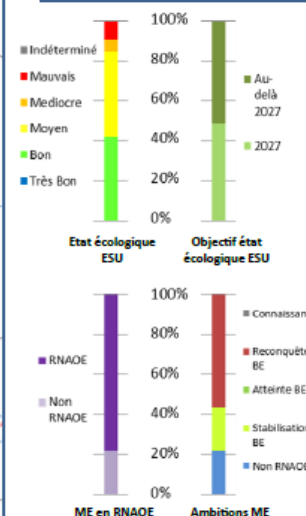
Pour protéger les points de prélèvement



Pour réduire les pressions liées au prélèvement en eau



Masses d'eau	
31	Rivières et canaux
1	Lac
1	Transitions
0	Côtières
3	Souterraines



RISLE		Sav.21				
SAGE "Risle et Charentonne" mis en œuvre						
Mesure	Nom de la mesure	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	3				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	8				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	8				
ASS0502	Equipped d'une STEP Hors Directive ERU	11				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	5				
Réduction des pollutions des industries						
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	8				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	30				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	3				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	2				
AGR03	Limitation des apports diffus	3				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	3				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	5				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	16				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	41				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	11				
AGR0805	Réduire les effluents issus d'une pisciculture	5				
Protection et restauration des milieux						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	5				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	57				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	43				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	16				
Gouvernance						
GOU02	Mettre en place un outil de gestion concertée (SAGE ou hors SAGE)	57				

Objectifs

Des actions prioritaires à mener dans le cadre de ces mesures à prendre pour atteindre les objectifs...

Plan de gestion = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Programme de Mesures (tous les 6 ans)



Le comité de bassin

Une organisation et une adhésion des acteurs

- l'état des lieux du bassin (2019)
- les orientations et les dispositions du SDAGE

Pour le cycle 2022-2027 des mesures pour atteindre les objectifs assignés aux masses d'eau = le programme de mesures



Le préfet coordonnateur de bassin

Des priorités déclinées dans les territoires via

- Les plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT)
- Les contrats de territoire eau et climat



Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer)
L'agence de l'eau
avec DREAL, OFB...

Le PDM nécessite une déclinaison locale opérationnelle

Un certain niveau de détail qui doit être précisé pour être mis en œuvre et pour dialoguer avec les maîtres d'ouvrage

- Les plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) des Missions Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN)
 - Les Contrats de territoire « Eau et Climat » du 11^{ème} programme d'intervention par la prise en compte des objectifs du SDAGE et des niveaux d'ambition identifiés
-

Les priorités des services de l'Etat inscrites au Plan d'actions opérationnel territorialisé de l'Eure (PAOT)

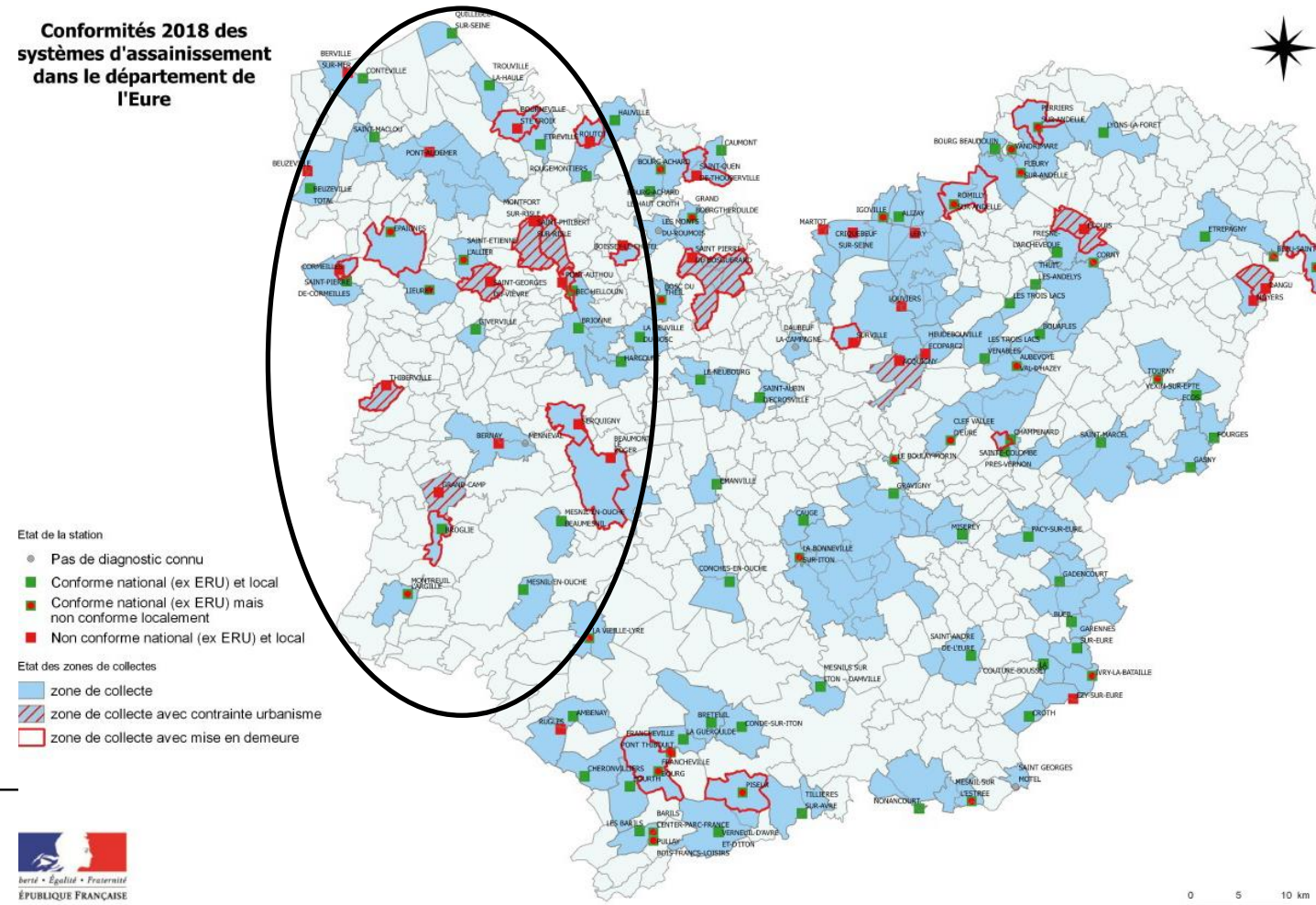
Programmation triennale des priorités des services de l'Etat (2019-2021) :

- Assainissement collectif : actions administratives sur les stations d'épuration non conformes et blocage de l'urbanisation des communes non conforme avec impact avéré sur le milieu
- Quantitatif : arrêtés sécheresses (activation et suivi), vigilance sur le sud du département
- Captages AEP : Finaliser d'ici 2021 les programmes d'actions sur l'ensemble des captage prioritaires de l'Eure, mobiliser de nouveaux leviers d'actions pour restaurer la qualité de la ressource dans les aires d'alimentation
- Continuité écologique : 38 ouvrages prioritaires, 2 dossiers à enjeux (DPF Eure aval et Barrage de la Madeleine sur la Risle aval)
- Plan départemental en faveur des ZH
- GEMAPI organisation maîtrise d'ouvrage
- Plans de contrôles

Nombre d'actions inscrites au PAOT 2019-2021

	Total	UH Risle
Gouvernance	17	3
Rejets des collectivités	62	19
Rejets industriels	30	4
Rejets des piscicultures	6	3
Captages prioritaires AEP et pollutions diffuses	27	13
DUP captages AEP	16	4
autres actions pollutions diffuses et captages AEP	7	3
RCE	38	12
Restauration des cours d'eau et des milieux humides	65	15
Protection de la ressource en eau	25	5
Prévention du risque inondation	8	2

Conformités 2018 des systèmes d'assainissement dans le département de l'Eure



Le Contrat de territoire eau et climat : prise en compte opérationnelle des actions prioritaires à engager

Contrat présenté à la commission des aides du 23 septembre 2020

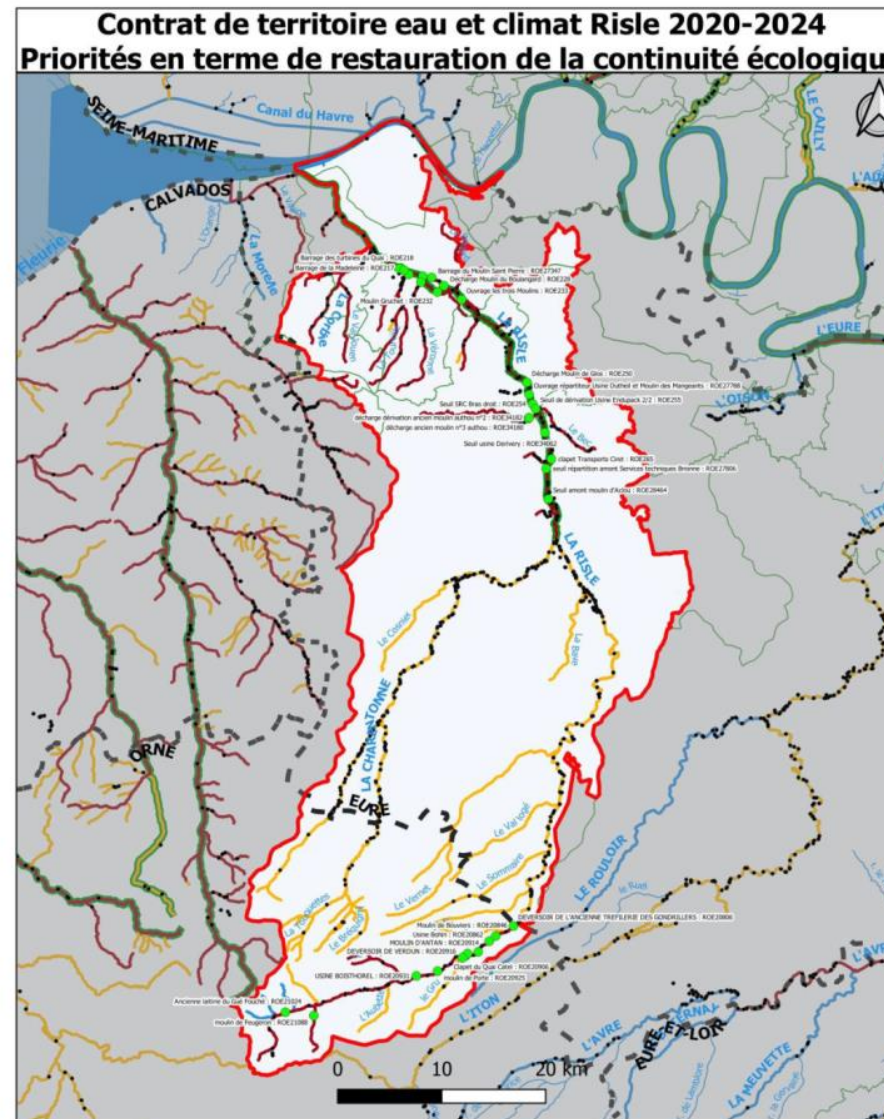
Thématiques prioritaires :

- RCE, ZH biodiversité
- Assainissement

Période : 2020-2024

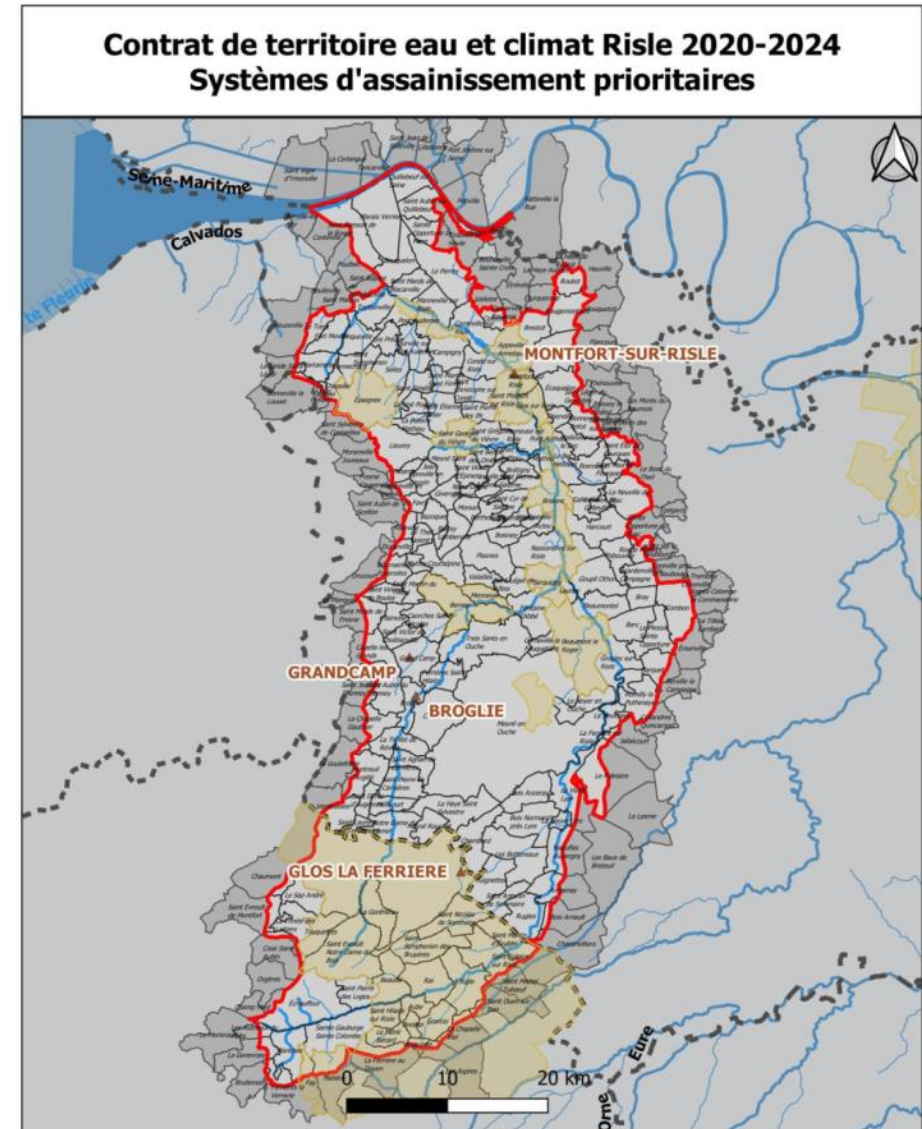
12 signataires :

- Le porteur du contrat : l'Intercom Bernay Terres de Normandie.
- Les communautés de communes de Pont-Audemer/Val-de-Risle, du Pays de l'Aigle, du Lieuvin- Pays d'Auge
- Les communes d'Epaignes et Saint-Georges-du-Vivère
- Les Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle, Syndicat de la Risle ornaise et l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane
- La FDPPMA de l'Eure et la FDPPMA de l'Orne
- Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande



Légende :

- Périmètre CTEC
- L214-17 - Liste1
- L214-17 - Liste2
- ZAP Anguilles
- Ouvrages prioritaires
- autres ouvrages



Légende :

- Unité hydrographique
- Systèmes de collecte
- ▲ Stations d'épuration
- principales
- secondaires



MERCI DE VOTRE ATTENTION
